

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 11 janvier 2023

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce onzième jour du mois de janvier 2023, dès 19 h 30, et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Mei-Lin Yee, Liliane Besner et Martine André ainsi que Messieurs les conseillers David Yee, Gilles Massey et Jacques Ostiguy tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est également présent. Monsieur Tousignant agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2023-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le greffier dépose l'ordre du jour

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 janvier 2023.

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee
Appuyé par le conseiller Gilles Massey

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2023,

Il proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Gilles Massey d'y ajouter le point :
7.2 Recherche d'un directeur général par intérim, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour de la section 3.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022
- 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 – 19h00
- 6.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 – 19h30
- 6.4 Nomination du maire remplaçant – Année 2023
- 6.5 Abrogation de la résolution 2022-12-214 - Affectation surplus
- 6.6 Constitution d'un comité des finances et nomination des membres
- 6.7 Correspondance
 - Centre de services scolaires des Trois-Lacs – Planification des besoins d'espaces

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Mandat à madame Danielle Melanson – Autorisation des frais non inclus dans le montant forfaitaire de base établi à un maximum de 18 000 \$ taxes incluses
- 7.2 Recherche d'un directeur général par intérim

8. FINANCES

- 8.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires–Décembre 2022
- 8.2 Ratification d'une dépense – Facture de la compagnie Manorex
- 8.3 Desjardins Entreprises – Renouvellement de l'offre de service
- 8.4 Autorisation de signature – Demande de subvention Emplois d'été Canada 2023

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9

10. SERVICES URBAINS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 10

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 11

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 12

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du règlement 372-12-2022 sur le droit de préemption
- 13.2 Adoption du règlement 373-12-2022 sur la taxation et les tarifs – Année 2023

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire :

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2023-01-002

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller David Yee
Appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-003

6.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 – 19h00

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2022 – 1900 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller David Yee
Appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 -19h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-004

6.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 – 19h30

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2022 – 19h00 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller David Yee
Appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 – 19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-01-005

6.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour l'année 2023;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee
Appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

De nommer le conseiller Gilles Massey à titre de maire suppléant pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-006

6.5 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2022-12-214 - AFFECTATION SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter la décision du conseil concernant l'identification des surplus affectés;

Il est proposé par la conseillère Martine André

Appuyé par la conseillère Liliane Besner

ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 2022-12-214

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-007

6.6 CONSTITUTION D'UN COMITÉ DES FINANCES

CONSIDÉRANT le rôle que peuvent et doivent jouer les conseillers dans la gouvernance de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus par l'article 82 du Code Municipal permettant la création de comités consultatifs composés d'élus;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac de constituer un tel comité ayant pour principaux objets les suivants :

- Faire des observations et fournir des recommandations au conseil municipal dans tous ses aspects financiers couvrant notamment tout contrat adopté avec des fournisseurs, la facturation et les déboursés, le budget et son suivi, le financement, les subventions, le plan triennal d'immobilisations (PTI);
- et pour ce faire, disposer de tous les accès à l'information, la documentation et aux personnes-ressources nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Liliane Besner,
APPUYÉ par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

- QUE le Conseil constitue un comité nommé «Comité des finances»;
- QUE les principaux objets du Comité des finances soient les suivants : faire des observations et fournir des recommandations au conseil municipal dans tous ses aspects financiers couvrant notamment tout contrat avec des fournisseurs, la facturation et les déboursés, le budget et son suivi, le financement, les subventions, le plan triennal d'immobilisations (PTI);
- QUE pour ce faire, le Comité dispose de tous les accès à l'information, la documentation et aux personnes-ressources nécessaires;
- QU'avec l'autorisation du conseil municipal, le Comité pourra consulter un expert-conseil ou tout autre professionnel pour l'exécution de ses travaux;
- QUE le Comité, ne disposant que d'un pouvoir de recommandation, puisse s'adresser à la direction générale de la municipalité, afin d'obtenir toute information et documentation nécessaire à ses travaux, sur simple demande;
- QUE les conseillers/conseillères suivant(e)s fassent partie du Comité :
 - Martine André
 - Liliane Besner
 - Gilles Massey
 - Jacques Ostiguy
 - Et tout autre conseiller qui souhaiterait en faire partie ultérieurement, le cas échéant.
 - Le maire en fait partie d'office.
- QUE le Comité puisse établir ses propres règles de régie interne;
- QUE le quorum des réunions du Comité soit fixé à 2;
- QUE la durée du mandat des membres de ce Comité soit indéterminée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

6.7 CORRESPONDANCE - DÉPÔT

- Centre de services scolaires des Trois-Lacs – Planification des besoins d'espaces

7. RESSOURCES HUMAINES

2023-01-008

7.1 MANDAT À MADAME DANIELLE MELANSON – AUTORISATION DES FRAIS NON INCLUS DANS LE MONTANT DE BASE ÉTABLI À UN MAXIMUM DE 18 000 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE les coûts suivants n'étaient pas inclus dans le montant établi pour le mandat en général:

- Les coûts pour la parution de l'annonce sur les sites des associations municipales sont aux frais de la Municipalité et lui sont facturés directement.
- Les frais pour la démarche d'évaluation Success Finder avec entrevue et rapport narratif qualitatif sont, pour un poste de cadre supérieur, de 2 000\$ par candidat.
- La vérification des antécédents est réalisée par une firme spécialisée et les coûts sont d'environ 100\$ par candidat.

Il est proposé par la conseillère Martine André
Appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

D'autoriser les paiements des coûts ci-dessus décrits et non inclus dans le mandat général défini dans l'offre de services professionnels de MADAME DANIELLE MELANSON.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-09

7.2 RECHERCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONDIDÉRANT le départ de l'actuel directeur général par intérim effectif le 12 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit pourvoir au remplacement d'un DGI dans les meilleurs délais

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par le conseiller Gilles Massey
RÉSOLU

D'entamer immédiatement les démarches nécessaires afin de trouver un DGI le plus rapidement possible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. FINANCES

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2023-01-010

**8.1 APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES
TRANSFERTS BUDGÉTAIRES–DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer du mois de décembre 2022 déposées lors de la présente séance ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey
Appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer du mois de décembre 2022 en y retirant la facture 016559.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 162 664.04 \$soit :

Chèques émis par la municipalité	123 477.37\$
Paielements électroniques par Accès D'affaires	11 839.21\$
Salaires nets	27 347.46\$
TOTAL	162 664.04\$

D'ajouter à la liste des comptes à payer les factures des mois de novembre 16 515.49 \$ (RCSM-145) et décembre 10 348.82 \$ (RCS,-152) de la firme Réseau Conseil des Sages (RCS) pour un montant total de 26 864.31 \$ taxes incluses et d'autoriser son paiement conformément au contrat de service accepté pour la fourniture d'un service professionnel de directeur général par intérim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-011

**8.2 RATIFICATION D'UNE DÉPENSE – FACTURE DE LA COMPAGNIE
MANOREX**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Manorex a été appelée pour intervenir d'urgence sur une fuite d'eau sur la rue des Rigolets au cours du mois de décembre;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué a été réalisé de façon satisfaisante;

Il est proposé par la conseillère Martine André
Appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

De ratifier une dépense de 19 454.08 \$ inscrite au nom de cette compagnie dans la liste des comptes à payer de décembre 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-012

**8.3 DESJARDINS ENTREPRISE – RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE
SERVICES**

CONSIDÉRANT les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente de renouvellement des services proposés par Desjardins Entreprises et qu'ils s'en disent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
Appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'accepter le renouvellement de cette entente telle proposée et d'autoriser le Maire et le directeur général et greffier-trésorier, à la signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-13

8.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac d'embaucher des étudiants à l'été 2023;

CONSIDÉRANT le programme fédéral, Emplois d'été Canada;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
Appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'autoriser madame Elizabeth Wainwright, coordonnatrice des communications, des loisirs et de la culture à présenter et signer pour et nom de la municipalité, la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention d'emploi d'été 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 10.

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 11.

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 12

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2023-01-014

13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 372-12-2022 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Ostiguy au sujet du règlement 372-12-2022, lors de la séance régulière du 7 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
Appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'adopter le règlement 372-12-2022 sur le droit de préemption
encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la municipalité
de Vaudreuil-sur-le-Lac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-01-015

13.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 373-12-2022- SUR LA TAXATION ET LES TARIFS – ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller
Jacques Ostiguy au sujet du règlement 372-12-2022, lors de la séance
régulière du 7 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la
séance extraordinaire du 21 décembre 2022 – 19h30;

CONSIDÉRANT QUE le document papier de ce règlement déposé
pour les citoyens assistant à la présente séance régulière du 11 janvier
2022 n'était pas le texte final du règlement déposé à titre de projet à la
séance extraordinaire du 21 décembre 2022;

Il est proposé par la conseillère Martine André
Appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

D'adopter le règlement 373-2022-12 sur la taxation et les tarifs
pour l'année 2023 selon le texte dont le libellé est celui du projet
de règlement déposé à la séance extraordinaire du 21 décembre
2022, modifiant l'article 10 comme suit :

« Le taux d'intérêt et de pénalité sur les arriérés de taxes sont fixés 15%.
*Les présentes dispositions annulent et remplacent celles contenues à
la résolution 2022-02-021. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.AFFAIRES DIVERSES

15.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16.PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-01-016

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h00 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller David Yee
Appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Le directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Le maire

René Tousignant

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*